

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 27

JUIN 2023

L'EDITO

Dans ce numéro nous vous invitons à vous demander si notre agglomération doit se lancer dans une tarification incitative de collecte des déchets. Plus de 200 intercommunalités ont franchi le pas en France. Mais est-ce vraiment une bonne idée ?

Nous avons convié deux citoyens à débattre de ce sujet qui ne laisse pas indifférent.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Catherine BERNIE-BOISSARD,
Isabelle POUSSIER et Claude ALLET

Doit-on mettre en place une tarification incitative de collecte des déchets sur Nîmes Métropole ?

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe un objectif de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15 % en 2030 par rapport à 2010. Les collectivités en charge de la collecte des déchets sont chargées de trouver des solutions.

Une étude de l'ADEME de 2020 a dressé le bilan des territoires pionniers les plus engagés dans cette démarche. L'étude confirme que **la tarification incitative est quasiment indispensable pour atteindre de tels objectifs**.

Ces tarifications sont souvent accompagnées d'actions de sensibilisation et de prévention, notamment pour les biodéchets.

Alors doit-on aussi mettre en place une tarification incitative de collecte des déchets sur Nîmes Métropole ? Nous avons donné la parole à deux spécialistes, Mme Zérodéchet et M. Réaliste pour nous éclairer sur cette question.

Mme Zérodéchet

Sans hésitation, je pense que nous devons nous engager rapidement vers une tarification incitative. L'étude ADEME (<https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/3628-territoires-pionniers-de-la-prevention-des-dechets.html>) confirme les gains financiers et environnementaux d'une telle démarche.

Le coût de la collecte de déchets a baissé en moyenne de 22% pour les territoires pionniers. Les volumes des déchets collectés ont diminué sensiblement, le tri s'est amélioré et le compostage des déchets organiques a également progressé sur ces territoires.



Le bénéfice pour la planète et le portefeuille des usagers est donc très concret.

M. Réaliste

Je comprends votre enthousiasme, mais si on lit bien l'étude dont vous parlez, les territoires pionniers se situent essentiellement dans le Grand-Est et en Pays de Loire. Aucun en Occitanie !

Les mentalités du Sud et le tourisme de masse ne favorisent pas les comportements vertueux. Il suffit de voir comment les gens respectent les consignes de tri aujourd'hui pour comprendre que des systèmes plus élaborés ne pourront pas avoir les effets attendus ici.

Mme Zérodéchet

Prenons l'exemple de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui a mis en place une tarification incitative dès 2012.

Dix ans après, le syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets peut aller jusqu'au bout de la démarche en réduisant ses capacités d'incinération : **il ferme un four**. Tout le monde est gagnant.

Le principe de leur tarification incitative est simple. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères repose sur trois éléments : **un abonnement annuel** modulé selon la capacité du bac (exemple 175, 48 € pour 120 litres) **et un tarif par levée** (2,79 € pour les bacs standards) **et au poids de chaque levée** (0, 256 € par kg). Chaque bac poubelle a été équipé d'une puce qui le lie à un usager, propriétaire ou locataire.

M. Réaliste

Tout le monde n'a pas de bacs de collecte, en particulier en centre-ville. On ne va pas mettre des puces sur des sacs plastiques !

Par ailleurs, **ce système peut aussi engendrer une hausse des prix de la collecte en fonction de la composition de la famille**, comme cela s'est vu en Dordogne. Les familles avec des enfants ou des adultes incontinents utilisant des couches ont connu des hausses astronomiques de leur redevance. (cf article du Figaro Magazine : <https://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/redevance-incitative-quand-la-collecte-des-dechets-tourne-au-cauchemar-20230417>)



Je vois déjà les conséquences de telles modalités chez nous. Le jeu consistera à attendre que son voisin sorte sa poubelle pour y mettre ses sacs et ainsi éviter la redevance de levée.

Pire, je vois même la dérive que cela peut entraîner. **Des sacs d'ordures abandonnés près des containers à verre ou à textile comme on le constate régulièrement à Nîmes.**

Ce système est certes vertueux mais pas dans une région comme la nôtre.



Le compostage est facile en maisons individuelles, mais plus difficile en immeubles collectifs et peu pratique en centre-ville. On demande déjà aux gens d'avoir trois poubelles dans leur cuisine. Et vous voulez en rajouter une autre ! Tous les appartements n'ont pas de grandes cuisines !

On risque aussi de mélanger des crottes de chiens, des déchets de viande et de poissons avec les épluchures de légumes dans les composteurs collectifs. Les plaintes des riverains pour les mauvaises odeurs vont

se multiplier.

Mme Zérodéchet

Là où je vous rejoins, c'est que **la mise en place d'une telle tarification doit s'accompagner de fortes actions de sensibilisation et de prévention.** Cela ne s'improvise pas.

Les collectivités engagées ont multiplié les actions envers les usagers pour expliquer comment réduire au maximum ces déchets, comment les valoriser, comment bien les trier.

Cela suppose un engagement fort des élus sur cet enjeu et un budget pour financer ces actions. L'ADEME a produit de nombreux outils pour aider les collectivités à organiser de telles démarches.

https://expertises.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/8056_communiquer_sur_la_ti_interactif_allège.pdf

C'est particulièrement vrai pour les biodéchets. **A partir du 1er janvier 2024, la loi de 2020 précise que tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables** (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée (L541-21-1 du code de l'environnement).

Or aujourd'hui **les demandes de composteurs collectifs formulées par certains comités de quartier de Nîmes restent sans réponse.**

M. Réaliste

J'ai peu vu nos maires et présidents d'agglomération très engagés sur des actions de sensibilisation à ce sujet. Ils se reposent trop souvent sur les campagnes nationales, comme celles de CITEO sur le tri, et quelques articles sur les consignes de tri dans leurs gazettes.

Le sujet des déchets n'est visiblement pas un enjeu prioritaire dans leurs programmes électoraux. Aucune mention dans le programme de 15 pages « Nîmes 2020-2026 » de l'équipe de Jean Paul Fournier !

La mise en place d'une tarification incitative n'est pas pour demain.

Sans conclure

La tarification incitative sera-t-elle un jour inscrite à l'ordre du jour de notre conseil communautaire ?

Le débat risque d'être musclé.

C'est certainement un sujet sur lequel **une convention citoyenne locale permettrait d'avancer plus posément.**

Et vous qu'en pensez-vous ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>